



UNAFAM - ESSONNE

Bulletin d'informations

Édito

Un autre regard



Dans le parc de Chamarande

En ce début d'année, je vous adresse, au nom de l'association, nos meilleurs vœux pour 2007. Je les adresse également à nos partenaires soignants, sociaux, associatifs et politiques avec qui notre collaboration est de plus en plus fructueuse.

En 2006 nous avons complété l'aide et le soutien que nous apportons aux familles par la création d'une permanence juridique et l'animation de séances d'échange et d'entraide pour les proches des malades psychiques (Atelier Prospect). Nous avons augmenté le nombre de représentations, notamment auprès des hôpitaux. A souligner, en effet, que nous sommes de nouveau présents au CA de l'hôpital d'Orsay et représentons les usagers dans les CRUQ (Commissions des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge) des principaux hôpitaux essonniers. D'autre part nos représentants à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ex Cotorep/Cdes) sont particulièrement vigilants et rappellent, à chaque fois que cela leur paraît nécessaire, la spécificité du handicap psychique. Après la création de lieux de vie, de SAVS, l'ALVE a ouvert son premier GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) à Brétigny.

Suite de l'édito page 2

Sommaire:	Page
- La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées	2 à 4
- Inauguration d'Edma	4
- Colloque Unafam Essonne	5
- Le CDCPH	6
- Le schéma départemental	7
- Le 39ème congrès de l'Unafam	7
- Projet de loi de prévention de la délinquance	8
- L'institut Lilly	9
- Le GEM Intersection	10
- Agenda Unafam	11
- Le Coin de l'ALVE	12
- Permanences, représentation et composition du bureau	12

à vos agendas

Le 13 mars 2007 de 13h à 18h
Colloque organisé par la section de
l'Unafam Essonne
Espace Liberté à Massy
(voir page 7)

Le 15 mars 2007
Inauguration officielle de
la maison d'Edma de l'ALVE à Massy
(voir page 4)

Le 16 mars 2007
Rencontre organisée par le CHS Barthélémy Durand
et le Centre Hospitalier Sud-Francilien
«Les enjeux de la psychose»
au centre de conférence du Génocentre d'Evry
Rens. 01 64 54 32 27 ou 01 60 90 77 49

Semaine d'Information sur la Santé Mentale

Edito suite

En 2007, nous allons continuer notre effort dans tous les domaines, dont, notamment :

- l'aide aux familles avec notre équipe de bénévoles accueillants et notre psychologue chargée de mission qui est de retour après ses congés de maternité. Dès le mois de février un nouveau lieu de rencontre et d'accueil ouvrira aux Ulis... en attendant Evry (ou nous espérons disposer prochainement d'un local au sein de la MDPH).
- l'information sur la Santé Mentale avec, notamment, l'organisation d'un colloque à Massy sur le thème de l'adolescence (voir présentation du programme dans ce bulletin) auquel nous espérons que les familles viendront nombreuses pour écouter et rencontrer des professionnels du soin et du social.
- les représentations afin de défendre les intérêts des familles et de leurs proches auprès des institutions, hôpitaux, MDPH.
- le développement de partenariats avec les professionnels de la santé et de l'action sociale. A l'heure où le congrès de l'Unafam vient de faire le point sur la collaboration familles/soignants, il est primordial que nous rencontrions ceux-ci afin de nous faire connaître et de mieux nous comprendre.
- et, bien sûr, la promotion des structures si nécessaires pour nos malades, en relation, notamment, avec l'ALVE. Il est aussi essentiel que nous nous préoccupions, avec les associations concernées, du logement des personnes en situation de handicap psychique.

Au total, les axes d'effort sont donc nombreux. Aussi n'hésitez pas à vous porter volontaire pour nous aider car, plus nous compterons de bénévoles, plus nous pourrons œuvrer pour élargir le champ de notre action au service des familles et des malades psychiques.

JC MATHA

La MDPH de l'Essonne : état des lieux Intervention de madame Villedieu lors de la réunion des adhérents du 18 novembre 2006

Mme VILLEDIEU est en charge de la Direction des personnes âgées et handicapées (DPAH) au sein du Conseil Général de l'Essonne. Elle supervise toutes les questions relatives au handicap, qu'il s'agisse du suivi des établissements et services, de l'aide sociale, ou des subventions décernées pour ce secteur. Parmi les élus du Conseil Général, elle a pour principal interlocuteur J. GUEDJ, vice-président chargé des solidarités et de la lutte contre la discrimination.

Mme VILLEDIEU préside la CDA (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) mise en place au sein de la MDPH de l'Essonne (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ; c'est d'ailleurs à ce titre que l'Unafam lui a demandé d'intervenir pour dresser un premier état des lieux et pour présenter les grandes lignes du schéma départemental 2007-2011 pour les personnes handicapées.

I - La MDPH de l'Essonne.

Physiquement, la MDPH va exister le 15 décembre 2006 : le Conseil Général a en effet acheté un immeuble à EVRY, 93 avenue des Coquibus, dont la surface utile développée est de l'ordre de 4000 m². Courant 2007, l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement de la MDPH, dont certaines associations représentatives en matière de handicap, va donc y être regroupé. C'est une grande chance pour l'Essonne, ce regroupement devant, à terme, au-delà de la mission première de la MDPH qui est de fournir un guichet d'accès unique aux personnes handicapées, favoriser les rencontres, les synergies et les partenariats entre tous les acteurs concernés.

Pour assurer convenablement l'ensemble de ses missions ⁽¹⁾, la MDPH va devoir disposer de moyens humains conséquents. Actuellement, les personnels des anciennes entités COTOREP (ex-Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) et CDES (ex-Commission départementale de l'éducation spécialisée), dont les statuts, les rôles, les organismes de rattachement et les origines sont très divers, n'ont pas tous confirmé leur intention d'intégrer définitivement les équipes de la MDPH. Outre les personnels administratifs et de soutien à recruter, la MDPH va devoir

aussi mettre en place l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'évaluation du handicap et des besoins de compensation.

Pour le moment, les visites à domicile nécessaires à une première évaluation sont assurées par des assistantes sociales ou par des associations habilitées (ex : l'APH pour les handicapés moteurs). Une équipe d'évaluation du handicap, regroupant des assistantes sociales, des ergothérapeutes et des médecins, est aussi chargée d'examiner les dossiers constitués en vue de l'établissement du plan de compensation. Mais, actuellement, elle est relativement débordée : sur 1000 dossiers reçus, 250 seulement ont pu être traités !

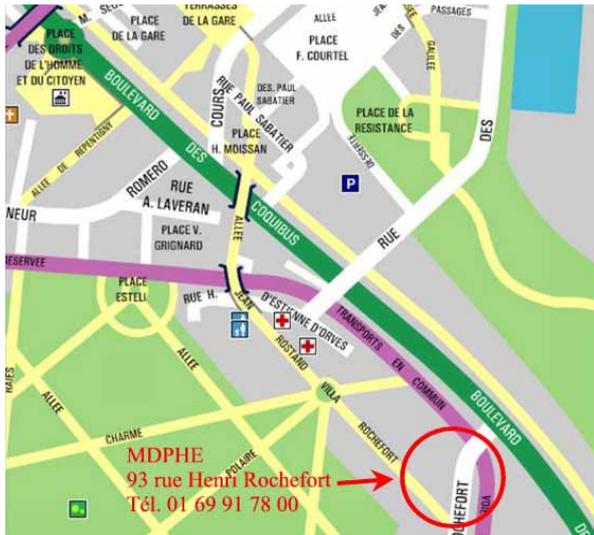
Au total, la situation relative aux ressources humaines à mobiliser pour disposer de toutes les compétences nécessaires à l'évaluation des handicaps, dont le handicap psychique, est donc encore très loin d'être stabilisée.

Au plan financier, la gestion 2006 a été compliquée : d'une part, parce qu'il s'agissait d'un exercice de démarrage pour lequel les ressources à mobiliser n'avaient pas été préalablement mises en place ; d'autre part, parce que le statut des MDPH est très particulier et qu'il impose de respecter un formalisme rigoureux pour l'engagement des dépenses ⁽²⁾. Pour

La MDPH de l'Essonne (suite)

les prochains exercices les mises en paiement de certaines allocations resteront compliquées, les règles applicables en matière de comptabilité publique imposant qu'un paiement ne peut avoir lieu que si le service auquel il correspond a bien été effectué.

Pour introduire plus de souplesse et ne pas provoquer de rupture dans les prises en charge existantes, certaines décisions qui relèvent de la CDA sont prises automatiquement. La fréquence des réunions de la commission est soutenue, à raison d'une à deux par semaine, car son champ d'action est très vaste et elle ouvre droit à beaucoup de choses ⁽⁴⁾. Pour favoriser le déroulement du travail en commission des séances de formation ont été organisées à l'intention des membres. Après une période de rodage, bien compréhensible, il paraît maintenant souhaitable d'instaurer une rigueur plus affirmée en qui concerne le respect des règles de fonctionnement et la présence effective des membres sollicités.



En matière d'équipements lourds, l'outil informatique nécessaire n'existe pas. Le Conseil Général est tout à fait conscient de la nécessité de cet outil de gestion - en régime établi la MDPH traitera au moins 40.000 dossiers par an - et il compte mettre en œuvre beaucoup de moyens pour que ce manque soit comblé rapidement.

S'agissant de la **CDA**, qui a repris les dossiers de la COTOREP et de la CDES, il y a lieu de souligner qu'elle n'a pratiquement jamais cessé de fonctionner. Sa composition a été arrêtée sur décision conjointe du Président du Conseil Général et du Préfet conformément aux dispositions en vigueur ⁽³⁾. Au total, elle comprend actuellement 21 titulaires auxquels sont adjoints deux ou trois suppléants, ce qui conduit à un nombre important de participants potentiels. L'Unafam n'y est représentée, pour le moment, que par deux suppléants.

A l'issue de cette présentation des remarques ou des questions en rapport avec le handicap psychique ont donné lieu aux réponses suivantes de la part de Mme VILLEDIEU :

Au sujet de la composition de la CDA ou de son fonctionnement :

- conformément au texte en vigueur, un médecin siège au sein de la CDA, mais ce n'est pas un psychiatre ;
- l'arrêté pris pour constituer l'actuelle commission n'a pas tenu compte d'une différenciation entre les associations qui représentent des usagers et celles qui ne représentent que des gestionnaires de structures : c'est ce qui explique que l'Unafam n'a obtenu que deux postes de suppléants ; cet arrêté va être revu en tenant compte des présences effectivement assurées ; cette révision aura sans doute pour effet de donner une place plus importante à l'Unafam ;

- pour tout ce qui à trait aux principes de fonctionnement de la CDA, il faut faire remonter les remarques et suggestions au niveau de l'instance décisionnelle, c'est-à-dire au niveau de la COMEX (Commission exécutive de la MDPH). A ce niveau, l'Unafam dispose d'un siège de titulaire.

Pour ce qui est du dossier médical en vigueur, considéré comme mal adapté au cas du handicap psychique, le document actuel est normalisé et il est édité par le CERFA. Pour le faire évoluer il faut agir très en amont de la CDA.

Quant aux critères à retenir pour l'évaluation du handicap psychique et pour l'attribution de l'indemnité compensatrice, il y a lieu de recenser les situations qui posent problème et d'organiser une réunion pour réfléchir au moyen de faire évoluer la situation. En l'état actuel des textes, il est clair que l'aide ménagère à apporter à certains handicapés psychiques ne donne pas droit à l'attribution de l'indemnité compensatrice.

II - Le futur schéma départemental des adultes handicapés 2007-2011.

Pour le moment on ne peut en parler que succinctement car il n'est pas officiellement formalisé. Trois orientations politiques visant à guider les actions qui seront menées durant la période 2007-2011 sont envisagées :

- 1 - Favoriser l'insertion dans la cité des personnes handicapées,
- 2 - Adapter l'offre de service au parcours de vie de la personne et à la nature de son handicap,
- 3 - Promouvoir la qualité, la professionnalisation et la coordination des interventions au sein du secteur médico-social.

Chacune de ces orientations politiques sera déclinée de manière opérationnelle au moyen de fiches actions. Au total, 33

La MDPH de l'Essonne (suite)

actions seront définies et soumises courant décembre à tous les partenaires associatifs, pour avis ⁽⁵⁾.

Au titre des questions posées et des réponses fournies par Mme VILLEDIEU, il convient de mentionner :

a - Concernant le nombre de places d'accueil existant en Essonne pour les handicapés :

- sur la période 2001-2005, 600 places ont été créées, ce qui traduit un dépassement des objectifs initiaux ;
- pour la période 2007-2011, le conseil général ne financera plus de structures si l'Etat ne participe pas aussi à leur mise en place ;
- certaines structures hébergent des non essonnais ; cette tendance va faire l'objet d'une étude approfondie.

b- Concernant la politique du logement à mener en faveur des handicapés : la Direction des personnes âgées et handicapées porte beaucoup d'intérêt aux questions relatives aux besoins des personnes handicapées et elle va procéder à une consultation des associations en situation de contribuer à une évaluation des besoins à satisfaire en Essonne.

Pour éclairer certains passages de l'intervention de Mme VILLEDIEU, il a paru utile de rappeler certaines dispositions prévues pour la mise en place et le fonctionnement des différentes instances de la MDPH.

(1) - Parmi les missions assignées à la MDPH pour proposer une compensation du handicap, figurent :

- la mise en place et l'organisation du fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'évaluation du handicap et des besoins de compensation,
- la mise en place et l'organisation du fonctionnement de la CDA,
- la gestion du fonds de compensation du handicap qui doit permettre de verser les

aides financières destinées à compenser les frais restant à la charge des handicapés.

(2) - Administrativement, les MDPH sont des GIP (Groupement d'intérêt public), dont le département assure la tutelle administrative et financière. Cette forme juridique est contraignante car elle impose un formalisme et des contrôles très rigoureux (économique, budgétaire et financier).

(3) - La CDA comprend notamment des représentants du département, des services de l'Etat et des organismes de protection sociale. Y sont également présents des membres des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves et, pour au moins un tiers des ses membres, des représentants des personnes handicapées et de leurs familles désignés par des associations représentatives.

(4) - Les attributions de la CDA sont nombreuses et elle est réputée compétente dans un certain nombre de domaines, pour :

a - Orienter la personne handicapée en se prononçant sur les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale.

b - Désigner les établissements et services d'accueil correspondant aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent ou concourant à la rééducation, à l'éducation, au reclassement et à l'accueil de l'adulte handicapé et en mesure de l'accueillir.

c - Apprécier l'attribution de certaines prestations pour les enfants, adolescents et adultes (allocations diverses, dont, notamment l'AAH, et le complément de ressources, carte d'invalidité et de reconnaissance d'un handicap, ...), attribuées aux enfants, aux adolescents ou aux adultes.

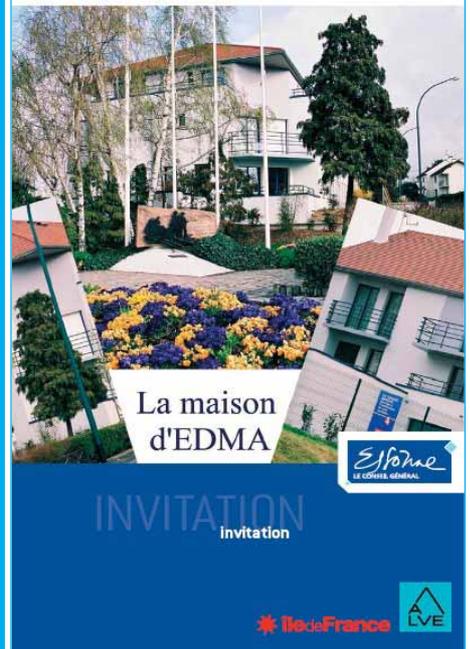
La CDA doit aussi apprécier si les besoins de compensation de l'enfant ou de l'adulte handicapé justifient l'attribution de la prestation de compensation. Enfin, il lui appartient de juger si la capacité de travail de la personne handicapée justifie l'attribution du complément de ressources associé à l'AAH.

d - Reconnaître la qualité de travailleur handicapé
e - Accompagner les personnes handicapées de plus de 60 ans.

(5) - Depuis, le schéma départemental a été présenté aux associations, dont l'Unafam, qui dispose de l'intégralité des actions inscrites.

Inauguration d'EDMA

Ouverte depuis le 1^{er} février 2006, la maison d'Edma de l'ALVE sera officiellement inaugurée le jeudi 15 mars 2007, par Monsieur Michel Berson, Président du Conseil général de l'Essonne et de Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional de l'Île de France, en présence notamment de Monsieur Vincent Delahaye, Maire de Massy.



Cette maison accueille 16 résidents permanents et offre 3 places d'accueil temporaire qui rendent de grands services, aussi bien aux familles qu'aux équipes des secteurs.

C'est la 4^{ème} ouverte par l'ALVE qui a encore de nombreux projets dans les cartons.

A suivre ...

Charlotte, le retour ...

Djibril a maintenant 5 mois et se porte bien. Il a autorisé sa maman à retrouver le chemin du siège de l'Unafam Essonne. Merci à lui et bienvenue à Charlotte Paulze-Ribault qui reprend son activité.

Cependant, Djibril a encore besoin d'elle, aussi pendant 6 mois notre chargée de mission ne sera présente à Palaiseau que du lundi au jeudi. Elle peut à nouveau vous recevoir sur rendez-vous en l'appelant au :

01 64 46 96 21.

SISM 2007 – COLLOQUE UNAFAM ESSONNE

Le thème retenu pour le déroulement de la XVIII^{ème} Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), « Adolescents : citoyens en devenir », souligne un enjeu majeur pour notre société : promouvoir, favoriser la bonne santé mentale des adolescents, afin d'accompagner au mieux ces citoyens en devenir vers leur vie d'adultes.

L'adolescence est en effet un état transitoire qui mène vers la capacité à s'occuper de soi et de sa santé. Si la plupart des adolescents vont bien, certains rencontrent des difficultés psychologiques majeures. La peur de l'avenir, la difficulté à trouver un emploi, un logement, une place dans une société en mutation ; l'excès d'images, de consommation, d'individualisme, de vitesse et de performances génèrent souffrances, conduites à risques, violence et exclusion.

Selon l'INSERM, un enfant sur huit souffre ou souffrira d'une pathologie psychiatrique avérée. Les troubles dont la prévalence est la plus élevée étant, par ordre décroissant : les troubles anxieux, la dépression (dont certains cas, non dépistés, peuvent conduire au suicide), l'hyperactivité et les TOC, les troubles des conduites alimentaires, les troubles bipolaires et la schizophrénie ⁽¹⁾.

De plus, et contrairement à certaines idées toutes faites, les troubles qui affectent certains adolescents ou jeunes adultes ne sont pas uniquement circonscrits aux milieux considérés comme défavorisés. La problématique des troubles mentaux des adolescents concerne tous les milieux sociaux.

En évoquant ces réalités, il ne s'agit pas de faire peur ou de faire preuve d'un excès d'inquiétude.

Tous les jeunes présentant, à un moment donné, des troubles mentaux avérés ne deviendront pas inéluctablement des malades mentaux, à fortiori des psychotiques, et la gravité des troubles dont souffrent certains d'entre eux n'est que rarement prédictive d'une chronicité ultérieure. Il s'agit tout simplement d'informer et d'attirer l'attention sur une réalité qu'il faut considérer avec lucidité et réalisme pour y faire face, le cas échéant ; car, non décelés, ignorés, ou traités trop tardivement, ces troubles peuvent avoir un retentissement considérable sur le devenir de l'adolescent.

Pour en parler, l'Unafam Essonne organise,

le 13 mars 2007, à l'espace liberté de Massy, de 13 h à 18 h,

un colloque ouvert à tous ceux qui se sentent concernés par cette problématique et qui souhaitent en savoir d'avantage.

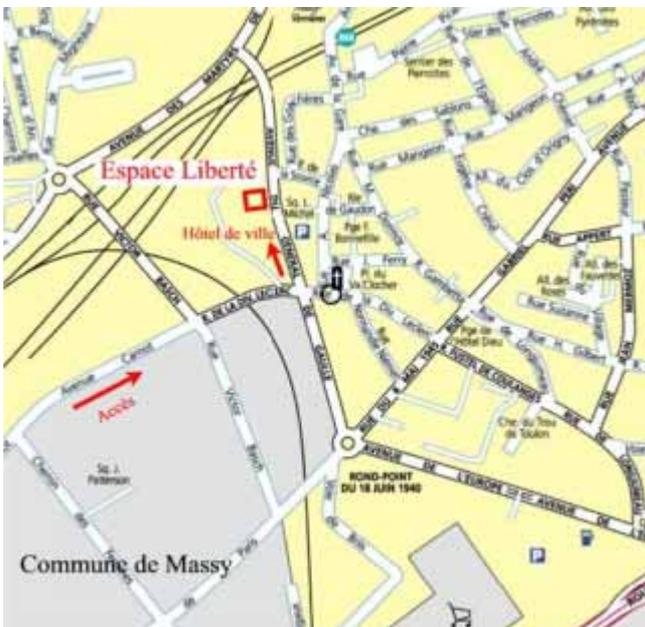
Ouvert à un large public, mais destiné plus particulièrement aux acteurs du soin et du social, ainsi qu'aux élus, l'après-midi sera découpé en deux sessions :

1^{ère} session : de 14 h 00 à 15 h 50 - Comment repérer les signes de la souffrance psychique des adolescents ? Où situer la frontière entre les comportements « normaux » de l'adolescence et les premiers signes d'entrée dans la maladie psychique ?

2^{ème} session : de 16 h 20 à 18 h 00 - Quel parcours pour un jeune malade psychique et sa famille ? Comment soigner et accompagner un adolescent tout en gardant la « bonne distance » et en respectant son désir d'autonomie ?

A l'issue de chacune de ces sessions, une discussion pourra s'instaurer avec l'auditoire sous forme de questions/réponses.

(1) - INSERM, expertise collective mars 2003, détaillée dans le rapport IGAS n° 2004- 027 présenté par Danièle JOURDIN-MENNINGER et Hélène STROHL-MAFFESOLI et intitulé « Prévention et prise en charge des adolescents et jeunes adultes souffrant de troubles psychiatriques ».





Le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)

Cet organisme départemental a été institué par l'article L146-2 du code de l'action sociale et des familles. Son fonctionnement est régi par le décret 2002-1388 du 27 novembre 2002.

Son objet : donner des avis et faire des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale, ainsi que sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer la coordination des interventions de tous les partenaires institutionnels ou associatifs, concernant notamment : la scolarisation, l'intégration sociale et professionnelle, l'accessibilité, le logement et les transports, l'accès aux aides humaines et techniques, aux sports et loisirs, à la culture.

A cet effet, le Conseil peut entendre toute personne susceptible de lui fournir des informations utiles à ses travaux. Il est en particulier destinataire du bilan d'activité annuel de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il a communication du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale, et est informé de son état d'avancement.

Par ailleurs il adresse chaque année un rapport, avant le 1^{er} mars, sur l'application de la politique du handicap dans le département, au ministre chargé des personnes handicapées. Ce rapport est transmis au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH).

Le conseil comprend au maximum 30 membres, nommés par le préfet sur propositions, dont :

- 1/3 représentent les services de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes oeuvrant en faveur des personnes handicapées.
- 1/3 représentent les associations de handicapés et leurs familles.
- 1/3 sont des représentants des principales professions de l'action sanitaire et sociale.

Son objet : Donner des avis et faire des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale...

Le conseil est co-présidé par le Préfet et le Président du conseil général. En Essonne, dans la pratique, le conseil compte effectivement 30 membres et 18 suppléants. Le Directeur de la DASS, M. Leremboure, et le Vice-président du Conseil général chargé des affaires sociales, M. Guedj, en sont les co-présidents. Une commission permanente plus réduite, de 9 membres au maximum, prépare et suit les travaux du Conseil.

Le handicap psychique est représenté par l'UNAFAM, tant au Conseil qu'à sa commission permanente (Philippe Hargous, en l'absence actuelle de Jean Dybal).

Les réunions du Conseil durant l'année 2006 ont été essentiellement consacrées à évoquer la mise en place, quelque peu laborieuse comme dans beaucoup de départements, de la MDPH. Il faut noter aussi que l'ensemble des textes d'application de la loi du 11 février 2005 n'ont été publiés que progressivement au cours de l'année. Le premier rapport d'activité qui sera adressé avant le 1^{er} mars au CNCPH, sera donc un constat transitoire. En pratique, et pour les usagers que nous sommes, il fait apparaître un retard certain dans le traitement des dossiers soumis à la MDPH, qui de plus ne se fait pas dans les conditions nominales souhaitables d'accueil et d'examen des cas individuels. L'amélioration et la montée en « régime de croisière » de l'ensemble du dispositif en faveur des handicapés sera encore en 2007 une priorité.

Dans la loi du 11 février 2005, Titre 1er, Article 2- L.114, le handicap psychique reconnu dans la **définition du handicap** :

«Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

Schéma départemental en faveur des adultes handicapés 2007 – 2011

Le schéma départemental en faveur des adultes handicapés détermine, notamment, les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale pour le département de l'Essonne pendant une période donnée.

Le **projet** de Schéma départemental 2007-2011, présenté par le Conseil Général en décembre 2006, définit 3 orientations politiques, déclinées en 33 fiches-actions qui seront mises en œuvre progressivement durant la période concernée.

- **favoriser l'insertion dans la vie de la cité** (14 fiches-actions).

Le rôle primordial de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) est, notamment, souligné. Elle permet de faciliter les démarches administratives et l'accès aux droits pour les personnes handicapées et leur famille, condition essentielle à leur insertion sociale. Des actions de sensibilisation, notamment en ce qui concerne le handicap psychique, si spécifique, seront menées, comme le demandaient l'Unafam et l'Alve, auprès du grand public et des acteurs spécifiques : élus locaux, professionnels de santé, personnels des services publics.

- **adapter l'offre de service au parcours de vie de la personne et à la nature du handicap** (12 fiches-action).

L'objectif est un changement de prise en charge à chaque fois qu'une évolution du mode de vie, de l'état de santé ou de l'entourage de la personne handicapée l'exige.

Des créations de places d'accueil supplémentaire en établissements ainsi que la mise en place de services sont prévues par le plan. Toutefois les informations connues à ce jour ne permettent pas de préciser le nombre de places affectées au handicap psychique et donc la possibilité pour l'Alve de réaliser de nouvelles structures.

- **promouvoir la qualité, la professionnalisation et la coordination des interventions au sein du secteur médico-social.**

La formation du personnel (dont la sensibilisation à la spécificité du handicap psychique), le développement de la coordination entre les secteurs sanitaires et médicaux-sociaux (que nous demandons avec insistance) sont repris dans cette orientation.

L'officialisation de ce schéma par le Conseil Général, début 2007, nous permettra certainement d'avoir des informations supplémentaires sur les modalités d'application de ces orientations.

Le 39^{ème} CONGRES de l'UNAFAM

Plus d'un millier de personnes ont assisté au 39^{ème} congrès de l'Unafam les 26 et 27 janvier 2007, dans l'amphithéâtre Gaston Berger de la cité des Sciences de La Villette à Paris.

D'entrée de jeu, J. Canneva a souligné qu'au moment où deux des objectifs du livre blanc de l'Unafam sont en passe de devenir une réalité - les actions de l'Unafam ayant permis, dans une large mesure, de faire exister la population des personnes souffrant de troubles psychiques et de généraliser les espaces d'accueil dans la cité - il est maintenant nécessaire, dans un contexte législatif en forte transformation, de promouvoir la coopération et le partenariat.

Pour faire écho à ces exigences, M. Jean-Jacques Tregoat, Directeur Général de l'Action Sociale, a présenté le concept de « Groupement de coopération », « outil » spécialement conçu pour faire travailler ensemble les partenaires de différents secteurs : sanitaire, social, insertion, logement... Ce nouveau cadre juridique permet en effet d'établir facilement une convention entre les partenaires concernés afin de mutualiser leurs offres de services aux handicapés à l'échelle d'un « territoire ».

Pour sa part, M. Philippe Bas, Ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes Handicapées et à la Famille, présent en fin de matinée, a pris acte de la très forte détermination de l'Unafam à voir évoluer rapidement ce qui ne marche pas, notamment les relations quasi inexistantes entre le soin et le social et l'insuffisance des partenariats. Puis, pour répondre à l'inquiétude suscitée par certains articles de la loi sur la prévention de la délinquance, il a déclaré qu'il était d'accord avec J. Canneva pour considérer que la plupart des personnes hospitalisées sous contrainte (HO) sont d'abord des malades qui ont besoin d'être soignés et non des délinquants.

Le thème général du congrès, consacré « aux nouvelles actions de l'Unafam », a été abordé selon quatre axes : le développement de la recherche en santé mentale (vendredi matin), la nécessaire collaboration familles/soignants (vendredi après-midi), l'action à engager en faveur des jeunes (samedi matin) et la participation à la mise en place des MDPH (samedi après-midi).

Pour plus d'informations, voir le prochain bulletin «Un autre regard» ou consulter le site de l'Unafam Essonne, sur la page «bulletin du 91»

Projet de loi de prévention de la délinquance. Développements récents.

Au cœur de nos nombreuses préoccupations quant à l'accès et la qualité des soins en psychiatrie, la question de l'hospitalisation sans consentement est certainement la plus cruciale et douloureuse, tant pour les patients que pour leurs proches. Depuis longtemps, l'Unafam souhaite, comme ses partenaires, une réforme de fond de la loi du 27 juin 1990 portant sur l'ensemble des questions qu'elle traite. Or, aujourd'hui il nous est peut-être donné d'initier une telle réforme, mais à la va-vite, à la faveur d'un projet controversé de prévention de la délinquance, dans des conditions qui agressent tant le bon sens que la sensibilité des acteurs concernés, et pour tout dire le simple respect de la personne humaine que représente le malade psychique.

L'agression : C'est en mai 2006 que le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, présente un plan national de prévention de la délinquance. Motivé par un certain nombre de faits d'actualité, ce plan comporte plusieurs volets et va donner lieu au dépôt d'un projet de loi. L'exposé des motifs, sous le titre « Délinquance et criminalité », en circonscrit bien l'objet général.

Ce projet aborde, entre autres sujets qui ne sont pas de notre ressort ici, la question de l'hospitalisation d'office en psychiatrie, en tant que réponse à la dangerosité potentielle des malades psychiques. Personne ne songe à nier, surtout parmi les familles de malades, que la souffrance psychique peut s'accompagner dans certains cas de comportements violents envers le malade lui-même ou les tiers, ou de comportements simplement délictueux. Personne ne songe à nier que ces comportements doivent faire l'objet de sanctions ou de mesures de contrôle, dans le cadre légal de la protection de l'ordre public.

Mais ...

La réaction unanime des patients, des familles, de l'ensemble des organisations de soignants, a été un rejet absolu des pro-

positions du projet de loi pour deux raisons :

- 1- la forme : le traitement, dans un texte à caractère sécuritaire, des modalités de prises en charge des soins psychiatriques, est de nature à alimenter la confusion entre maladie psychique et risque de délinquance, et à stigmatiser plus encore la population qui en est victime. L'argument avancé, selon lequel peu importe le véhicule

confusion entre maladie psychique et risque de délinquance ...

de la stigmatisation séculaire pesant sur la maladie psychique. Tout message pouvant renforcer cette culture de la méfiance et du rejet des malades et handicapés psychiques est une régression notable dans la lutte pour en changer l'image, et contre-productif en matière d'accès aux soins.

- 2- le fond : les propositions du projet de loi introduisent des modalités de

confondre l'hôpital psychiatrique avec un lieu de détention ...

renforcement des pouvoirs discrétionnaires du représentant de l'Etat en matière de décision et de maintien en hospitalisation sans consentement. Ceci conduit à confondre l'hôpital psychiatrique avec un lieu de détention, les soignants avec des geôliers, les mesures d'hospitalisation avec des mesures de sécurité de l'ordre public, indépendamment le cas échéant de toutes indications médicales.

La contre offensive : L'émotion soulevée à l'Unafam et chez ses partenaires a conduit à prendre une position solidaire contre le maintien des articles 18 à 24 du projet de loi de prévention de la délinquance, et à réclamer l'ouverture de discussions sur la réforme d'ensemble de la loi du 27 juin 1990. Sous cette pression, il a été fait droit à la demande, sous réserve que les dispositions prévues par le projet de loi de prévention de la délinquance soient reprises dans des termes satisfaisant aux mesures sécuritaires réclamées. Dans le cas contraire le gouvernement se réservait le droit de légiférer par ordonnance sur le sujet.

Dans ces conditions, la négociation sur la réforme de la loi de 1990 a été entreprise, mais sans conclusion consensuelle encore à ce jour.

Sur ces entrefaites le Conseil Constitutionnel a censuré, le 25 janvier 2007, l'article permettant au gouvernement de légiférer par ordonnance en la matière.

Et maintenant ? : Nous nous retrouvons à ce jour dans une situation incertaine :

- Les articles 18 à 24 incriminés vont-ils être confirmés dans le projet de loi de prévention de la délinquance ?
- Va-t-on au contraire prendre le temps d'ouvrir un vrai chantier de réforme de la loi de 1990 ?

Nous encourageons l'ensemble des adhérents de l'Unafam et, par-delà, l'ensemble de la population, à veiller à ce que ce débat fondamental touchant à la santé de nos proches, à l'image des malades psychiques, mais aussi aux simples libertés publiques, n'aboutisse pas à une aggravation de la situation d'exclusion et de stigmatisation prévalant à ce jour.

Philippe Hargous
Vice-président de l'Unafam

Pour la 1^{ère} fois, le nombre d'adhérents de la section Essonne a franchi la «barre» des 300 en 2006.

POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN...

L'Institut Lilly (13 rue Pagès, 92158 SURESNES CEDEX) a édité une série de brochures qui s'adressent directement au patient pour l'aider dans la prise en charge de sa maladie ; chacune traite d'un aspect particulier de la maladie (les délires, les neuroleptiques, la crise...) ; toutes ont été rédigées par des infirmiers avec la collaboration d'un psychiatre dans le but de contribuer à améliorer la qualité de la prise en charge, de faciliter l'accès au soin des patients, de favoriser l'acceptation sociale des patients et de mieux comprendre les schizophrénies. Les textes sont clairs, faciles d'accès, illustrés d'exemples concrets ; ils peuvent être mis entre toutes les mains. Certains les trouveront peut-être simplistes : leur but n'est pas de donner des explications scientifiques mais d'être pratiques.

Tous sont téléchargeables sur www.schizosedire.com

Depuis septembre 2006, la série s'est enrichie d'un neuvième fascicule :

«J'apprends à gérer la violence de mes émotions»

L'homme de la rue et les médias laissent trop souvent entendre que les personnes souffrant de schizophrénie sont violentes et constituent un danger pour la société. Ces déclarations intempestives et les pratiques qu'elles suscitent retentissent gravement sur votre qualité de vie et sur vos possibilités de réinsertion.

L'objectif de ce fascicule, le neuvième de notre collection, est donc d'affirmer :

- que les personnes qui souffrent de schizophrénie ne sont pas forcément violentes ;
- que lorsqu'elles le sont, c'est toujours au sein d'un contexte qui leur fait violence (environnement social, proches, soignants...). Cette violence peut être suscitée aussi par la méconnaissance des phénomènes conscients et inconscients qui la sous-tendent ;

- que cette violence qui parfois les dépasse, doit être assumée et réfléchie.

La violence, parlons-en !

Dans ce fascicule, nous vous invitons donc à repérer les moments où la colère gronde à l'intérieur de vous-même. Nous définirons ensemble la nature de cette violence, et nous la différencierons de l'agressivité. La violence naît de la peur et de la colère. Plus on a la capacité de les repérer en soi, d'identifier ce qui les suscite, moins on risque d'être débordé. Nous verrons par ailleurs que face à une agression, d'autres réponses sont possibles.

Les émotions, ça s'apprend et ça se désapprend. Nous essaierons ensuite de comprendre pourquoi, parfois, les émotions explosent. L'expression de certaines émotions est autorisée, alors que pour d'autres la pression sociale et familiale exige que nous modérions leurs manifestations. La peur ou la tristesse peuvent ainsi remplacer l'expression de la colère et conduire à un véritable blocage émotionnel. Si chacun est confronté à ces processus émotionnels, la personne qui souffre de schizophrénie tend à ressentir différemment les sensations et les sentiments liés à la présence des autres, elle peut se sentir envahie.

Nous verrons comment gérer ces émotions afin d'éviter l'effet «cocotte-minute». Parler avec les soignants des situations au cours desquelles vous vous sentez frustré ou envahi est une première façon d'agir. Il s'agit d'utiliser et de développer votre «intelligence émotionnelle» : connaître vos émotions, apprendre à les nommer, à reconnaître leurs manifestations, à les gérer et à réparer les dégâts émotionnels.

Vous éviterez ainsi de vous laisser déborder et pourrez prévenir des hospitalisations.

Rappel... bibliothèque

Une bibliothèque s'organise : ouverte aux adhérents tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 14h30 à 16h30, elle permet l'accès à une bonne centaine de livres ayant trait aux maladies psychiques (témoignages, vulgarisation, études, guides, romans et même BD).

Vous y serez accueillis avec plaisir et toutes vos suggestions seront les bienvenues. Chacun, dans son coin, a eu l'occasion de consulter et de lire des documents qui peuvent intéresser d'autres familles. Faisons en sorte que cela soit possible.

A bientôt au 4 de la rue d'Ardenay.

Georgine Standley





GEM ... L'INTERSECTION

INTERSECTION est une association créée en octobre 2006, chargée d'assurer la gestion d'un club à caractère sportif, accessible aux usagers et aux résidents des structures accueillant des personnes souffrant de troubles psychiques.

Cette association est parainnée par l'ALVE (Association de Lieux de Vie Essonniers) et deviendra un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle), dès que les usagers du club seront en mesure d'en assurer la gestion. Mickaël Haniche, l'animateur sportif salarié d'**INTERSECTION**, nous présente l'association.

« **INTERSECTION** », *qu'est-ce que c'est ?*

« **INTERSECTION** » propose de réunir toutes les personnes souffrant d'un handicap psychique et souhaitant adhérer à l'association, autour d'activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs dans un cadre amical.

L'adhésion n'est pas strictement réservée aux résidents des différentes structures accueillant ces personnes ; en effet l'association est ouverte aux personnes concernées et vivant dans la cité.

« **INTERSECTION** », *pourquoi ?*

La mise en place « d'**INTERSECTION** » résulte d'une demande importante d'activités sportives de la part de ce type de public permettant de rompre avec le quotidien parfois « morose » qu'engendre la maladie.

De plus ce projet vient en complément des différentes réalisations de l'ALVE depuis près de cinq ans : un apport différent aux activités des établissements gérés par l'association (4 maisons et 2 SAVS).



« **INTERSECTION** », *quels objectifs ?*

Nos objectifs pour ce type de public sont les suivants : « stimuler les grandes fonctions motrices » ; « se connaître, collaborer » ; « prendre plaisir » ; et contribuer, par le sport, au développement d'un lien social. En effet, les personnes atteintes de troubles psychiques sont souvent dans une situation de repli sur elles-mêmes et l'activité sportive est parfois la seule ouverture vers l'extérieur.

« **INTERSECTION** », *dans quel but ?*

L'association « **INTERSECTION** » vise à développer la condition physique, le goût de l'effort mais aussi la confiance en soi, l'intégration sociale, l'autonomie, la concentration et le projet personnel en prenant en compte le rythme de chacun.

« **INTERSECTION** », *quelles activités ?*

Le football : pratiqué sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge qui a mis un terrain et ses équipements annexes gracieusement à la disposition d'Intersection. Les entraînements ont lieu le jeudi matin de 10h à 12h, encadrés par des personnels de l'ALVE particulièrement motivés et par Mickaël.

La pétanque : pratiquée le vendredi après-midi de 15h à 17h, sur les terrains du club de l'ABC (Amicale Bouliste Chiroquoise), à Chilly-Mazarin et encadrée bénévolement par des amateurs passionnés, dont le directeur sportif de l'ABC, Monsieur Jacques David, et par son président Monsieur Daniel Alif.

La danse primitive : cette activité repose sur des relations avec le rythme et n'impose aucune disposition particulière à la danse. Elle est assurée par des salariés volontaires de l'ALVE et regroupe déjà des adeptes passionnés. Elle a lieu le vendredi matin dans une salle mise gracieusement à disposition par la commune de Fleury-Mérogis..



Les principales activités sont donc le football, la danse et la pétanque. Elles seront complétées par d'autres activités au fur et à mesure que le projet avance, en complicité avec les adhérents et en fonction de l'accès à de nouveaux équipements sportifs.

Agenda UNAFAM

Informations recueillies sur le site <http://www.unafam.org>

6 mars 2007 : «Réseau et organisation des soins pour les usagers»

Modalités de prise en charge des troubles psychiatriques : aspects médico-légaux - Conférence animée par le Dr M. Fouillet et le Dr G. Gozlan de 20h à 22h dans le cadre des conférences destinées aux patients, à leur famille et à leur entourage proche.

Lieu : amphithéâtre Pierre Deniker SHU Centre Hospitalier Ste Anne - accès par le 1 rue Cabanis ou par le 17 rue Broussais 75014 - Paris renseignements auprès de l'Unafam Paris

8 mars 2007 : «Alcoolisme»

Dans le cadre des réunions d'information destinées aux patients atteints de troubles de l'humeur et à leur entourage, assurées par le Dr Henry Cuhe, le Dr Christian Gay et autres médecins de 19h30 à 21h.

Lieu : Clinique du Château de Garches 11 bis rue de la Porte jaune 92380 Garches - Renseignements: 01 47 95 64 02

9 mars 2007 : «Alcool et adolescence»

Colloque organisé par le Collège International de l'Adolescence et le Laboratoire de psychologie clinique et de psychopathologie (Paris V) - Lieu : Espace Reuilly - 21 rue Hénard 75012 Paris - Renseignements et Inscriptions: 01 42 23 44 12 ou email :

v.discour@wanadoo.fr

13 mars 2007 : «situations de crises et d'urgence»

Modalités de prise en charge des troubles psychiatriques : aspects médico-légaux conférence animée par le Dr R.Gourevitch de 20h à 22h dans le cadre des conférences destinées aux patients, à leur famille et à leur entourage proche - Lieu : amphithéâtre Pierre Deniker SHU Centre Hospitalier Ste Anne - accès par le 1 rue Cabanis ou par le 17 rue Broussais 75014 Paris - Renseignements auprès de l'Unafam Paris

14 mars 2007 : «Travailleurs pauvres»

De 10h à 12h avec K.Tuhimutu, Péniche du coeur, M.Castellan, INSEE et Frédérique Le Goff, CEMS EHESS dans le cadre des forums à thème du Service d'appui «Santé mentale et Exclusion Sociale» de Sainte-Anne - Lieu : amphithéâtre Raymond Garcin, Hôpital Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 Paris - Renseignements et inscriptions : 01 45 65 87 95

du 19 au 25 mars 2007 : Semaine d'Information sur la santé mentale 2007

La 18ème Semaine d'Information sur la santé mentale (SISM) aura pour thème : «Adolescents : citoyens en devenir». Consulter la liste des manifestations sur le site www.unafam.org

Psychologue stagiaire.... ... recherche témoignages...

Actuellement au siège de l'Unafam Essonne, nous accueillons Aline LAUDIÉ, étudiante en psychologie clinique à l'Université Paris 7.

Nous avons souvent besoin des psychologues, mais pour leur permettre de mener à bien leur formation, ils ont aussi besoin de nous :

... Je travaille sur l'impact de la maladie psychique au sein de la famille. Votre expérience et vos différents témoignages me semblent indispensables pour poursuivre mes recherches. Afin de les recueillir, je vous propose de vous rencontrer au siège de l'Unafam Essonne. En vous remerciant par avance.

Aline Laudie

Pour répondre à sa demande et pour participer ainsi à sa recherche, nous vous proposons pour la rencontrer de prendre rendez-vous en appelant au :

01 64 46 96 21.

20 mars 2007 : «Aspects juridiques»

Modalités de prise en charge des troubles psychiatriques : aspects médico-légaux conférence animée par le Dr F. Petitjean de 20h à 22h dans le cadre des conférences destinées aux patients, à leur famille et à leur entourage proche - Lieu : amphithéâtre Pierre Deniker SHU Centre Hospitalier Ste Anne - accès par le 1 rue Cabanis ou par le 17 rue Broussais 75014 Paris - Renseignements auprès de l'Unafam Paris.

Ce calendrier est volontairement incomplet, ce bulletin ne suffirait pas pour contenir toute l'information.

Pour toutes les autres conférences et manifestations, consultez le site :

www.unafam.org



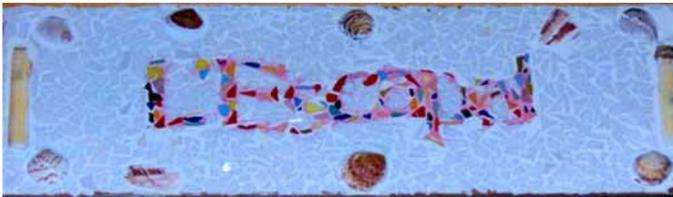
Le coin de l'ALVE

Le SAVS de Palaiseau à la recherche de son identité ...

A la recherche d'une identité pour le SAVS de Palaiseau, l'équipe a sollicité les usagers afin de collecter différentes propositions de noms. Les suggestions furent différentes, aussi nombreuses qu'originales, insolites et personnelles ; parmi elles : SAV des soucis, le Phare, le Cocon, le Refuge, le Chez Nous, le Coteau, l'Escale...

Lors de la fête du 1er juillet 2006, le nom «**P' Escapal**» a été inventé à partir du mot « Escale » et ville de Palaiseau.

Après plus d'un an d'ouverture du SAVS, c'est au fil des escales régulières de chacun que des liens se tissent au quotidien.



C'est au cours de l'atelier Arts plastiques, petit à petit, morceaux après morceaux, que la création collective d'une plaque en mosaïque a été réalisée par les usagers ; véritable œuvre de groupe issue de diverses réflexions, négociation et partages...

Celle-ci sera prochainement accrochée à l'entrée de nos locaux.



Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf jours fériés et mois d'août)

Pour tous rendez-vous, téléphonez préalablement au 01 64 46 96 21

en cas d'absence laissez un message sur le répondeur

BRETIGNY-sur-ORGE

CCAS 29 rue E. Branly
Mercredi 10h - 12h

SAVIGNY-sur-ORGE

4 av. Charles de Gaulle
Lundi 14h - 16h
Mercredi 16h - 18h

Une psychologue peut recevoir les familles, sur rendez-vous, à Palaiseau

MENNECY

CCAS
avenue de la Jeannotte
tous les jours sauf le mardi

PALAISEAU

4 rue d'Ardenay
Voir ci-dessous

Les ULIS

centre municipal de santé
rue Brie
Mardi 17h - 19h
Samedi 9h - 11h

La représentation institutionnelle de l'Unafam en Essonne

* Commission permanente du Conseil Départemental Consultatif pour les Personnes Handicapées (CDCPH)

-> J. DYBAL/Ph. HARGOUS

* Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP)

-> D. PRIOLET

* Conseil d'administration :

- Hôpital B. Durand à Etampes

-> J.C. MATHA et J. RAMEL

- Hôpital F. Manhès à Fleury Mérogis

-> Y. FOUQUET - P. BREMARD

- Hôpital de Longjumeau

-> A. GENEST

- Hôpital d'Orsay

-> C. LOOTENS

* Conseil d'administration UDAF

-> P. BREMARD et M. HUILIZEN

* Caisse Primaire d'Assurance Maladie

-> M. HUILIZEN et C. LOOTENS

* Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)

-> C. BUSSON et M. HUILIZEN

U.N.A.F.A.M. Section de l'Essonne

Horaires d'ouverture du siège (hors jours fériés)

* **uniquement sur rendez-vous**

Lundi	Après-midi 14 h 00 - 17 h 00
Mardi	14 h 30 - 17 h 00
Mercredi	14 h 30 - 17 h 00
Jeudi	14 h 30 - 17 h 00
Vendredi	14 h 30 - 17 h 00*

Président délégué

Jean-Claude MATHA

Vice-Président : Jean LEFEVRE

Secrétaire : Christiane LOOTENS

Trésorier : Francis DECLERCQ

Membres : Ph. HARGOUS - J. DYBAL

Le bureau se réunit chaque 1^{er} mercredi du mois à 17h au siège, 4 rue d'Ardenay - PALAISEAU.

Les bénévoles responsables d'une activité ou d'une représentation sont plus spécialement invités à y participer, ainsi que les adhérents qui souhaitent y intervenir.